

## **Déterminants de l'entrée en invalidité**

**Code projet :** ENTRINV

**Equipe :** Maude Espagnacq, Sylvain Pichetti, Camille Regaert (Irdes)

**Période de réalisation :** 2019-2020

**Données :** Base de données Hygie

### **Contexte et objectifs**

La mise en invalidité par l'Assurance maladie est une reconnaissance administrative qui est obtenue lorsque la personne a perdu au moins les deux tiers de sa capacité à travailler. Il existe trois catégories de pension, la première dans le cas où l'activité professionnelle est encore envisageable, et les deux autres dans lesquelles cette capacité à travailler est plus rare, bien que possible. Cette pension est accordée aux personnes qui ont cotisé suffisamment pour y avoir accès : au moins 600 heures de travail dans les six derniers mois avant la mise en pension (avant une période d'arrêt maladie ou de chômage rémunéré). La mise en invalidité est un processus qui peut varier selon les situations des personnes, en effet, il faut que la situation soit « durable et stabilisée ». Néanmoins, après trois ans d'arrêt maladie, la personne doit être mise en invalidité ou reconnue comme apte au travail. Environ 750 000 personnes sont concernées par cette pension. En plus de permettre au bénéficiaire d'avoir des ressources, cette pension lui permet d'être exonéré du ticket modérateur pour tous les types de soins, dans le périmètre de la dépense remboursable. Comme nous l'avons déjà étudié, cela permet de réduire le reste à charge des bénéficiaires.

L'objectif principal de cette étude est de mieux comprendre comment les carrières professionnelles déterminent l'entrée en invalidité et au terme de quelle période cette entrée s'effectue. Plusieurs facteurs sont susceptibles d'influencer une entrée en invalidité plus ou moins précoce : la stabilité de la carrière professionnelle, la longueur des périodes de chômage, les caractéristiques des secteurs d'activité,...

### **Méthodologie**

Le projet s'appuie sur la base de données Hygie, dans laquelle il est possible de repérer les trimestres cotisés par les personnes au titre de l'invalidité ou des accidents du travail. Après avoir identifié les personnes qui sont en invalidité dans cette base et créé une variable proxy permettant d'identifier le passage en « longue maladie », nous mettons en œuvre un modèle de survie pour comprendre les déterminants liés aux carrières professionnelles d'une entrée en invalidité.

### **Valorisation**

Projets de publications : *Questions d'économie de la santé* et article dans une revue à comité de lecture.

### **Avancement**

Projet reporté au deuxième semestre 2021 suite à l'obtention de l'appel à projet Emoji.